

SOMMAIRE DU DOSSIER

DE LA MISE EN COMPATIBILITE PLU DE SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY AVEC LA DECLARATION DE PROJET DU PARC SOLAIRE LA CROIX

PROCEDURE

- Délibération d'approbation de la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet du parc solaire LACROIX

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC LA DECLARATION DE PROJET DU PARC SOLAIRE LA CROIX AVEC SON RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SON RESUME NON TECHNIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU MIS EN COMPATIBILITE

EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLU MIS EN COMPATIBILITE

REGLEMENT ECRIT DU PLU MIS EN COMPATIBILITE

ANNEXES :

- Document graphique du PPR – article R111.3
- Arrêté préfectoral du PPR – article R111.3
- Rapport de présentation du PPR – article R111.3
- Règlement du PPR – article R111.3